



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Envoyé en préfecture le 13/01/2023

Reçu en préfecture le 13/01/2023

Affiché le

ID : 034-213401268-20230111-2023_002QUART-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

2023-002

Réf : FINANCES
LOCALES

Objet : Budgets
Commune,
Eau /
Assainissement,
RAC.

Autorisation de
mandatement ¼
des crédits

Date de convocation :
23 Décembre 2022

Date d'affichage :
27 Décembre 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 22

Présents :16

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le onze janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : SABATIER Jean-Claude, LACOUCHE Maxence, MECHE Florence, GUYARD Angeline, CANOVAS Michel, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, BLANQUART Marie-Christine, BALDACCHINO Thierry, DANIEL Nathalie, ARONOFF Emmanuel, ROQUES Magali, PUNA Marie, FLORENTIN Fabrice, SZULAK Laurent.

Absente ayant donné procuration :

ROBINET Corinne (procuration à Guillaume DALERY)

Absents : Mrs. Patrick BRAIL, Pierre GARRE, Laurent BURGAT.

Mmes Nathalie PEREZ, Lise VIDAL.

Mme GUYARD Angeline a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire indique qu'en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du budget, et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Monsieur le Maire de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du Budget de l'exercice 2023 sur les budgets suivants :

BUDGET 110 02 - EAU ASSAINISSEMENT			
Imputation	Libellé	Crédits ouverts 2022	1/4 des crédits
203.	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'	40 000,00 €	10 000,00 €
2156.	Matériel spécifique d'exploitation	879 421,52 €	219 855,38 €
2158.	Autres	100 000,00 €	25 000,00 €
TOTAL		1 019 421,52 €	254 855,38 €

BUDGET 110 - BUDGET COMMUNE			
Imputation	Libellé	Crédits ouverts 2022	1/4 des crédits
1321.	État et établissements nationaux	31 698,00 €	7 924,50 €
165.	Dépôts et cautionnements reçus	1 384,00 €	346,00 €
2031.	Frais d'études	159 200,00 €	39 800,00 €
2051.	Concessions et droits similaires	13 400,00 €	3 350,00 €
2041512.	GFP de ratt. - Bâtiments et installations	56 737,50 €	14 184,38 €
2041581.	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et	20 000,00 €	5 000,00 €
2041582.	Autres groupements - Bâtiments et installations	5 800,00 €	1 450,00 €
2041641.	Etb. IC - Biens mobiliers, matériel et études	15 723,00 €	3 930,75 €
20422.	Pers. droit privé - Bâtiments et installations	10 000,00 €	2 500,00 €
2112.	Terrains de voirie	3 000,00 €	750,00 €
2118.	Autres terrains	1 000,00 €	250,00 €
2121.	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 800,00 €	1 950,00 €
2128.	Autres agencements et aménagements de terrains	264 737,00 €	66 184,25 €
21312.	Bâtiments scolaires	50 268,00 €	12 567,00 €
21318.	Autres bâtiments publics	713 299,73 €	178 324,93 €
2132.	Immeubles de rapport	172 000,00 €	43 000,00 €
2135.	Installations générales, agencements, aménagements des con	270 779,00 €	67 694,75 €
2151.	Réseaux de voirie	510 755,00 €	127 688,75 €
2152.	Installations de voirie	54 342,00 €	13 585,50 €
21534.	Réseaux d'électrification	40 000,00 €	10 000,00 €
2158.	Autres installations, matériel et outillage techniques	34 731,00 €	8 682,75 €
2183.	Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00 €	3 750,00 €
2184.	Mobilier	3 500,00 €	875,00 €
2188.	Autres immobilisations corporelles	75 136,00 €	18 784,00 €
TOTAL		2 530 290,23 €	632 572,56 €

BUDGET 276 - REGIE ANIMATIONS CULTURE			
Imputation	Libellé	Crédits ouverts 2022	1/4 des crédits
2188.	Autres	24 826,10 €	6 206,53 €
TOTAL		24 826,10 €	6 206,53 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

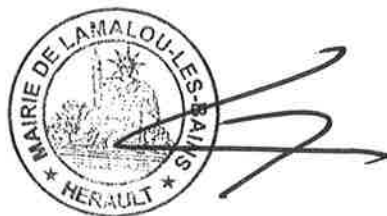
Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses telles que présenter sur les tableaux ci-dessus.

*Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,
Rendu exécutoire après envoi à la Sous-Préfecture.*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,
Le Maire.



Envoyé en préfecture le 13/01/2023

Reçu en préfecture le 13/01/2023

Affiché le

ID : 034-213401268-20230111-2023_002QUART-DE